

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de Gestion
Finances et Contrôle de Gestion

REF : DCFG2010012

Signataire : SL/HD

OBJET :Convention de mutualisation et de mise à disposition de services entre la ville et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune. Régularisation 2008.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-4-1

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du 24 juin 2004 relative à la convention de partage des moyens et des locaux entre la ville d'Aubervilliers et la Plaine Commune,

Vu la délibération du 15 décembre 2005 relative à l'avenant n°1 de cette convention,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer la convention de mutualisation et de mise à disposition de services pour l'année 2008 entre la Ville et la Plaine Commune.

Pour le Maire

L'adjoint délégué